

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PULLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-196

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT
POLITIQUE EN FAVEUR DE LA STRATEGIE BOCAGERE 2023-2027 : FEUILLE DE ROUTE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Agglomération intervient sur les 57 communes pour les actions bocagères, grâce à l'intervention d'agents techniciens bocage répartis sur le territoire communautaire. Ces actions se déclinent autour de :

- La création avec des plantations de haies, à raison de 30 km par an en moyenne,
- La gestion avec l'entretien des haies plantées,
- La valorisation avec la filière « bois énergie » pour alimenter les chaudières communales par exemple,
- La protection grâce au PLUi avec environ 15 000 km de haies recensés à l'échelle de l'Agglomération.

Les actions en faveur du bocage sont majoritairement financées par le programme Breizh bocage (animation et travaux).

Dans le cadre du nouveau programme Breizh Bocage 2023-2027, une feuille de route est demandée par les financeurs (Europe, Agence de l'eau, Région et Département), afin de définir les actions à venir et les priorités données en fonction des enjeux du territoire.

Les 2 grands objectifs de ce nouveau programme sont l'amélioration de la gestion du bocage et le développement de sa valorisation économique.

Pour définir une feuille de route cohérente, différents éléments ont été pris en compte : la densité bocagère, la présence de plateformes de stockage du bois, mais aussi les enjeux en terme de qualité d'eau, de continuité écologique et de préservation des espaces naturels.

Trois secteurs ont été identifiés sur le territoire avec des enjeux différents et des priorités d'intervention spécifiques, constituant ainsi la feuille de route de l'Agglomération pour les actions bocagères 2023-2027 :

- Sur le secteur Nord de l'Agglomération, composé majoritairement de tissu urbain et de grandes cultures, les actions prioritaires mises en œuvre porteront sur la protection des haies (PLUi), mais aussi la plantation et le reconstitution d'un maillage bocager pour lutter contre l'érosion et assurer la prévention contre les inondations,
- Sur le secteur centre de l'Agglomération, composé d'un mélange de prairies, de cultures et de boisements et à l'extrême sud de l'Agglomération (pointe de Carnoët) où nous sommes en présence de cultures céréalières principalement : les actions prioritaires qui seront développées sont celles en faveur de la protection des haies (PLUi) et de la plantation, principalement pour les regarnis de haies dégradées et la reconnexion des haies existantes,
- Sur le secteur Sud de l'Agglomération (exceptée la pointe Sud de Carnoët) constitué principalement de prairies et de boisements : des actions prioritaires porteront sur la protection des haies (PLUi), la gestion durable du bocage et le développement de la filière bois énergie.

En complément de ces priorités, s'ajoutent la réponse aux sollicitations des communes et l'accompagnement des agriculteurs engagés dans des démarches de type Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC Bocage), label Haie® et adhérents de la SCIC Bocagénèse.

Cette feuille de route permettra ensuite à l'Agglomération de bénéficier des aides financières de l'Europe, l'Agence de l'eau, la Région et du Département.

Ainsi pour la 1^{ère} année (2024), le montant des travaux (200 000 € HT) et le coût des ETP au sein de l'Agglomération pourront être subventionnés selon des modalités en cours d'arbitrage au sein des partenaires institutionnels.

Cette feuille de route a été présentée aux partenaires et financeurs en comité le 16 juin 2023 et à la commission Stratégie pour la Biodiversité le 21 septembre 2023.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

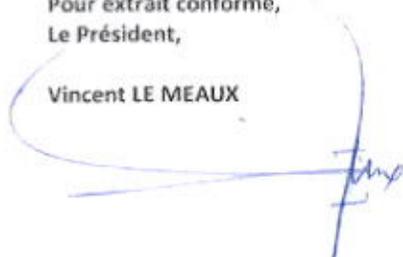
- **De valider la feuille de route 2023-2027 des actions bocagères de l'Agglomération.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE

